

Capture de castors sur la commune de Saint-Etienne-les-Remiremont (Vosges) et leur relâcher dans la forêt rhénane d'Offendorf (Bas-Rhin)

Les 24 et 25 mars prochains, l'ONCFS met en place un dispositif afin de capturer plusieurs castors, au bord du ruisseau de la Seux, sur la commune de Saint Etienne-les-Remiremont, dans le département des Vosges.

Installée sur ce cours d'eau, une famille de castors - entre 4 à 6 individus - y a construit des barrages amenant des dommages aux arbres et des inondations de prairies et de jardins, à l'aval, en zone urbanisée. Au fil des mois, ces dommages ont rendu les animaux de plus en plus indésirables par les propriétaires et les usagers des terrains affectés.

Des techniques ont été tentées pour, tout en maintenant les animaux sur place, protéger les cultures et les arbres, et rompre l'étanchéité des barrages. Mais jusqu'à ce jour, aucune de ces solutions ne s'est avérée suffisante.

En dernier ressort, c'est donc la solution d'un déplacement des animaux qui a été retenue.

Compte-tenu de la situation de la colonisation du bassin de la Moselle par le castor, et afin d'éviter que ce déplacement n'engendre de nouveaux conflits, un site d'accueil a été recherché sur un autre bassin.

Les animaux qui auront été capturés seront ainsi relâchés dans la forêt rhénane d'Offendorf (Bas-Rhin), au nord de Strasbourg.

La forêt rhénane d'Offendorf figure en effet, dans une étude de faisabilité de la réintroduction de l'espèce menée entre 1993 et 1995, comme un habitat favorable. Elle offre un potentiel d'accueil pour l'espèce, en ressources alimentaires et en habitats naturels, encore amélioré suite au programme de renaturation de la bande rhénane mené depuis 2002.

Le lâcher a été préparé avec les gestionnaires des réserves biologiques au sein de cette forêt, l'ONF, le Conservatoire des sites alsaciens et la commune d'Offendorf.

Le castor est une espèce strictement protégée. Sa capture, son transport et le relâcher ont donc fait l'objet préalablement des avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et du Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel de la région Alsace (CSRPN), ainsi que des autorisations des préfets de Lorraine et d'Alsace.

Pour en savoir plus : <http://www.oncfs.gouv.fr/Nord-Est-region33>

Contacts :

M. François Wecker, chef du service départemental de l'ONCFS dans le Bas-Rhin (tel. 06 20 78 56 20)